Mis à jour le 04/11/2026

PEPnc

Schéma d'orientation pour une politique de l'eau partagée de la Nouvelle-Calédonie

GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE CALÉDONIE

LE CURAGE DES COURS D'EAU : UNE FAUSSE BONNE IDÉE

La Nouvelle-Calédonie est un territoire enclin à **l'érosion** du fait de ses reliefs escarpés et de son climat. Ce phénomène est accentué par les feux, les cerfs, les cochons sauvages, les défrichements et l'activité minière.

Le **curage**, c'est-à-dire l'enlèvement mécanique de matériaux issus de l'érosion et accumulés (graviers, sables et limons) dans les cours d'eau est souvent perçu comme une solution rapide et efficace pour limiter les inondations. Pourtant, cette pratique n'est pas sans risques ni sans conséquences d'un point de vue environnemental, hydraulique et économique.





UN COURS D'EAU, C'EST DE L'EAU ET DES SÉDIMENTS

Un cours d'eau transporte naturellement des sédiments c'est à dire des éléments solides comme des cailloux, du sable et des limons. Ces sédiments sont essentiels à l'équilibre du cours d'eau.

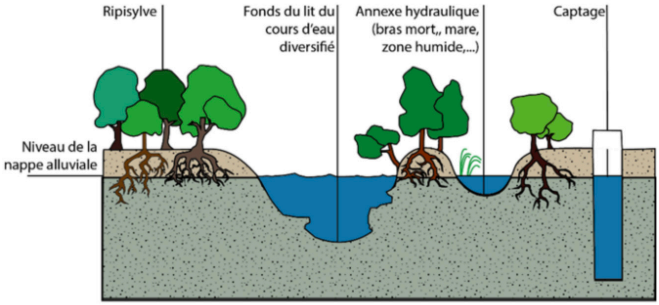
CURER UN COURS D'EAU N'EST PAS SANS CONSÉQUENCES...

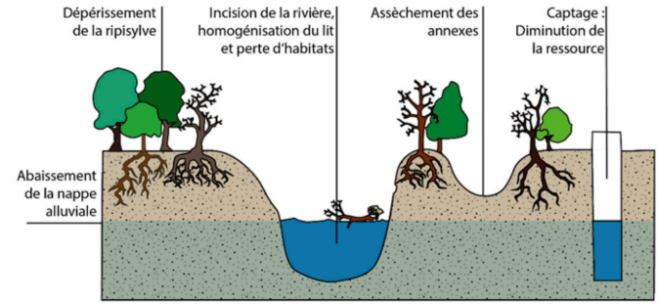
• Risque d'inondations

Le curage élimine les obstacles naturels, accélère le transit de l'eau, réduit les capacités de dissipation d'énergie dans les zones inondables, augmentant ainsi les risques d'inondations en aval.

• Fragilisation des berges et des ressources en eau

Le curage favorise l'érosion des berges et du lit avec des risques d'incision du lit, d'abaissement de la nappe d'accompagnement, de diminution des ressources disponibles, de déconnexion des bras morts, de remontée du biseau salé...





Et plus encore :

- **Destruction des habitats naturels** et perte de biodiversité ;
- **Remise en suspension des sédiments pollués** ;
- **Risques de pollutions** pendant les travaux (huiles, ...) ;
- etc.

UNE OPÉRATION COÛTEUSE, PEU EFFICACE, ET NON PÉRENNE



1 pelleteuse (20 t) peut extraire 100 m³ de sédiments par heure, soit au **mieux 1 000 m³ par jour** de travail (10h/j) pour un budget de l'ordre 3 millions FCFP (3000 F/m³).

1 crue annuelle pour d'un cours d'eau comme la Coulée peut transporter facilement plus de **30 000 m³ de sable en une journée** !

Les sédiments même s'ils apparaissent abondants en basses eaux n'occupent qu'une **très faible part (<5%)** de la section d'écoulement en période de crue. Ils ne sont pas figés mais en mouvement lors des crues : ils sont évacués en phase de montée des eaux et se redéposent à la décrue. Leur impact sur le niveau des inondations est donc généralement négligeable.

Curer un cours d'eau, c'est comme balayer une plage. Peu importe ce que l'on enlève, la nature remplace ce qui a été retiré à la crue suivante.

ADOPTEZ LES BONNES PRATIQUES !

Les solutions immédiates du curage ne traitent pas les causes profondes.

1. S'attaquer au problème à la source c'est agir à l'échelle du bassin versant pour limiter l'érosion en amont : La mise en place d'actions de lutte contre les espèces invasives, de reboisement ou de stabilisation des versants dégradés sont essentielles.

2. Privilégier un entretien régulier et léger : Un entretien régulier permet de maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre : enlèvement des embâcles, élagage, faucardage localisé...

3. Préserver la ripisylve : La végétation des berges joue un rôle crucial dans la stabilisation des sols et la filtration des polluants. Il faut conserver cette végétation, et éviter le dessouchage qui peut entraîner l'érosion des berges.

LE GOUVERNEMENT VOUS ACCOMPAGNE

Le fonds de soutien à la politique de l'eau partagée (PEP) peut accompagner les particuliers, les collectivités pour l'entretien des cours d'eau, la mise en œuvre de projets à l'échelle des bassins versants tels que des opérations de plantation ou de sensibilisation.

Dans les bassins versants miniers, **le Fonds Nickel**, et les opérateurs miniers établissent des programmes d'intervention pour traiter les sources d'érosion en amont et les conséquences pour les cours d'eau à l'aval, notamment lorsque des populations ou des infrastructures sont présentes et impactées.

Un cours d'eau est un milieu vivant dont la morphologie évolue naturellement dans le temps et l'espace : laissons-le vivre !

Le curage, c'est rarement la bonne solution !

Le curage ne doit être envisagé qu'en cas de déséquilibre manifeste, de risque majeur et immédiat de mobilité du lit dans des zones à enjeux (constructions, infrastructures...). Toute intervention dans un cours d'eau nécessite une autorisation de la direction des affaires vétérinaires, alimentaires et rurales (DAVAR).

Pour en savoir plus :

Service de l'eau

209 rue Auguste Bénébig
BP M2 – 98849 Nouméa Cedex
25 51 12
davar.sde@gouv.nc